

Monsieur François BAYROU  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Le Président

Puteaux, le 16 décembre 2024

N. Réf : FA/JEMB/SBO

Objet : Garantir la résilience des TPE-PME ultramarines face aux émeutes et aux catastrophes naturelles: propositions CPME pour un dispositif adapté

Monsieur le Premier ministre, *cher François,*

Le cyclone qui a sévi ce week end à Mayotte et les récents événements en Nouvelle-Calédonie et en Martinique ont mis en lumière une problématique cruciale pour nos territoires ultramarins : l'assurabilité des entreprises face aux catastrophes naturelles et aux émeutes. Ces crises à répétition, dont l'ampleur dépasse de loin les capacités habituelles des assureurs, menacent la pérennité des entreprises ultramarines, et par extension, l'équilibre économique et social de nos territoires.

Les TPE-PME ultramarines, qui constituent le cœur battant de nos économies locales, subissent de plein fouet les conséquences de ces événements. Le coût des dommages des émeutes en Nouvelle-Calédonie, estimé à 1,1 milliard d'euros pour une population de 271 000 habitants, illustre l'ampleur du défi. Les dégâts causés par le cyclone Chido ne sont pas connus à ce jour mais ils s'annoncent très élevés. À cela s'ajoute la réticence croissante des réassureurs à maintenir leurs garanties émeutes, rendant les futures couvertures d'assurance incertaines.

Au nom de toutes les unions territoriales d'Outre-mer affiliées à la CPME – en Nouvelle-Calédonie, en Martinique, en Guadeloupe, à La Réunion, en Polynésie française, à Mayotte et en Guyane – nous souhaitons formuler des propositions concrètes pour une réponse rapide et structurelle aux besoins des entreprises. Ces propositions s'appuient sur l'expertise et les mécanismes éprouvés de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et du fonds Barnier, adaptés aux spécificités ultramarines.

Nos propositions sont les suivantes :

1. Extension du champ d'intervention de la CCR aux risques d'émeutes et catastrophes naturelles ultramarines :

La CCR pourrait intervenir en proposant des couvertures de réassurance illimitées pour les émeutes et catastrophes naturelles dans les territoires ultramarins, y compris en Nouvelle-Calédonie, où elle n'est pas encore présente.

Cette mesure serait financée par une surprime dédiée sur les contrats d'assurance des entreprises, avec le soutien garanti de l'État.

2. Renforcement et adaptation du fonds Barnier :

Nous proposons d'étendre le fonds Barnier pour inclure une prise en charge partielle des pertes économiques directes et indirectes des entreprises touchées par les émeutes ou catastrophes.

Ce fonds pourrait également financer des actions préventives pour réduire la vulnérabilité des entreprises face aux risques naturels et sociaux.

### 3. Création d'un dispositif mutualisé pour les risques majeurs :

Sur le modèle du GAREAT (Groupement d'Assurance pour le Risque de l'Événementiel, Attentats et Terrorisme), nous proposons un dispositif mutualisé intégrant les risques d'émeutes dans les territoires ultramarins. Ce système garantirait un stop-loss illimité pour les assureurs au-delà d'un seuil de dommages, limitant ainsi leur exposition.

### 4. Renégociation des traités de réassurance CatNat :

Les propositions actuelles de la CCR pour 2025 augmentent de manière disproportionnée la rétention des assureurs en Outre-mer. Nous demandons une concertation pour ajuster ces niveaux à la réalité des risques ultramarins, afin de maintenir l'attractivité de ces marchés pour les assureurs.

Une mobilisation de tous est nécessaire et urgente.


Les entreprises ultramarines ne peuvent plus attendre. Nos TPE-PME ne demandent pas d'assistanat, mais des outils leur permettant de se relever et de contribuer à la résilience économique et sociale de nos territoires. Ces mesures, portées par des dispositifs d'État, garantiront non seulement la continuité de l'activité économique, mais renforceront aussi la confiance des entrepreneurs dans l'avenir.

En tant que voix collective des entrepreneurs ultramarins, la CPME et ses unions territoriales d'Outre-mer se tiennent à votre disposition pour approfondir ces propositions et participer à toute concertation visant à répondre à cette situation extrêmement complexe. Nous sommes convaincus que seule une réponse structurelle et adaptée permettra de protéger durablement nos entreprises et de préserver l'emploi dans des territoires aussi essentiels à la richesse de la Nation.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre très haute considération.



Dominique Vienne  
En charge des CPME océaniques



François Asselin  
Président